

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008014

Signataire : ML/

OBJET :Avenant à la convention triennale pour les années 2006-2007-2008 entre la commune d'Aubervilliers et l'association Logement Jeune 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 24 novembre 2005 relative à la convention avec l'Association de Gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Aubervilliers pour les années 2006-2007-2008,

Vu la modification des statuts et de la dénomination de ladite association déclarée à la préfecture en date du 20 juin 2006,

Considérant le maintien de l'organisation du restaurant ouvert au personnel communal dans les missions de l'Association Logement Jeune 93 et la décision de la commune de participer de ce fait à l'aménagement de la salle de restaurant et de la cuisine.

Considérant la nécessité d'étendre le partenariat défini par la convention triennale aux dépenses d'investissement.

Considérant la nécessiter de régulariser par avenant.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : autorise le Maire à signer l'avenant à la convention triennale 2006-2007-2008 avec l'Association Logement Jeune 93 (ex FJT).

Le Maire,